
Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du citoyen Bresion le jeune, qui présente à la Convention un système sur la métaphysique, la physique et la morale, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du citoyen Bresion le jeune, qui présente à la Convention un système sur la métaphysique, la physique et la morale, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 519;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31174_t1_0519_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

La partie vétérinaire indiquera les tempéraments des bestiaux principalement des bœufs, vaches, etc., sujets à epizooties, et la raison, et les remèdes.

Je demande d'être discuté ; ce sera du choc des opinions qu'il sortira plus certain ; mais s'il est abandonné ou négligé, il ne produira rien ou peu d'effet.

Les traités annoncés contiennent un plus grand nombre de raisonnements et un plus grand détail que cet abrégé. Je pense que si la vérité intéresse et que l'on désire la découvrir, ils y contribueront beaucoup.

J'offre d'en soutenir la discussion que j'invite à faire avec concision, précision et bonne foy, ainsi qu'une réponse. S. et F. »

BRESION le jeune.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

VIII

[Un « patriote républicain » au présid. de la Conv. ; 3 vent. II] (2).

« Illustre citoyen président,

Permetts que j'emprunte encore ton estimable organe pour offrir à l'Auguste Convention Nationale le mémoire que je joins ici sur les avantages inappréciables de notre Constitution Républicaine. Il y a déjà longtems que je le destinois à faire partie d'un ouvrage plus considérable que le dérangement de ma santé ne m'a pas permis de continuer. Mais lorsque j'ai réfléchi qu'il pouvoit en être détaché sans inconvénient, j'ai présumé que ce nouvel hommage de mon zèle, tout faible qu'il est, pourroit cependant être accueilli avec l'indulgence que peut mériter le louable motif qui me l'a dicté.

Je vais m'occuper maintenant du second mémoire que je t'ai annoncé sur l'éducation nationale. Celui-ci est trop important dans son objet pour ne pas exiger un peu de tems et de réflexion. Quel seroit mon bonheur si mes efforts me procuroient ton approbation et celle de l'Auguste Convention Nationale ! Puissent-ils au moins l'engager à recevoir fraternellement et cordialement les assurances de tous les sentimens d'un bon Patriote Républicain.

MÉMOIRE SUR LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE FRANÇAISE

Lorsque je réfléchis aux prodiges multipliés opérés par l'Auguste Convention nationale, aux glorieux travaux des braves défenseurs de la patrie et aux efforts que les vrais patriotes ont fait jusqu'à ce jour pour établir et consolider les bases de la République, je regrète, sans cesse, de ne pouvoir offrir que le plus faible tribu, en comparaison de tant de services pénibles et importants. Cependant si l'on daigne le considérer comme le denier de la veuve, peut être daignera-t-on l'accueillir avec la même indulgence ; je proteste du moins que son of-

frande est aussi pure et que s'il m'étoit possible de faire mieux, je n'aurais pas tant attendu pour prouver mon zèle civique ; mais sans fortune, à mon âge, et privé de santé, ainsi que de ressources, mes sentimens et mes vœux pour le salut et la prospérité de ma patrie, la stabilité et les succès de l'Auguste Convention nationale, et la réunion sincère, fraternelle et inaltérable de tous mes concitoyens pour concourir avec la même ardeur et sans relâche, au but que se proposent nos illustres Législateurs, sont le seul hommage qui dépend de moi. Au reste, peut-être aussi ne trouvera-t-on pas absolument indifférent que, dans les circonstances où nous nous trouvons, un citoyen, tel qu'il puisse être, cherche à faire valloir et chérir les avantages de notre heureuse Constitution. Ce sera du moins l'éloge le moins suspect de ses dignes auteurs.

La Constitution républicaine française sagement fondée, par l'Auguste Convention nationale, sur les bases des premières loix de la Nature et de la Raison, qui sous la Liberté et l'Égalité, présente et assure à la nation, et à tout ordre social, en général, des avantages certains et inappréciables, dont aucun gouvernement républicain, ancien ou moderne, n'a fourni le modèle jusqu'à présent.

C'est maintenant que les François sont véritablement libres et dignes du nom qui les distingue parmi les nations. L'orgueil, la vanité et l'égoïsme qu'enfante l'inégalité des rangs et des fortunes ont entièrement disparu de leur sol ; tous les Citoyens y sont égaux et aucun n'a plus à rougir de son nom et de son état. Les vertus civiles et morales, le vrai mérite et d'utiles services y assureront, à l'avenir, sans distinction choquante ni ridiculement héréditaire, l'honorable et juste considération qui leur sera due.

D'après ces observations, fondées sur l'exacte vérité, le système républicain françois, perfectionné par l'expérience, doit être considéré comme le chef-d'œuvre de l'entendement humain. Mais comme il me paroît indispensable que tout le monde soit également convaincu de l'excellente supériorité de ce système, je vais tracer, le plus clairement et le plus succinctement que je pourrai, le parallèle de notre gouvernement républicain avec celui despotique et arbitraire sous lequel la France a souffert et languï pendant tant de siècles.

Les loix commandent dans la République et ce n'est qu'à leur ombre bienfaisante que peuvent croître les fruits précieux de la liberté, de l'égalité, de l'amour de la patrie et de toutes les vertus sociales et estimables qui entretiennent et fortifient le vrai patriotisme, qui constituent le solide bonheur des citoyens et qui peuvent opérer la prospérité, la stabilité et l'indivisibilité de la République.

Dans l'ancien gouvernement despotico-monarchique, au contraire, il n'existoit ni liberté, ni égalité, ni vrai patriotisme, et les loix, au mépris de la raison, de l'équité et souvent des intérêts les plus chers de l'Etat, et des droits les plus sacrés de l'humanité, y fléchissoient au gré des caprices, de l'ignorance, de l'inexpérience, de la foiblesse ou des passions d'un seul, qui ne voyoit et ne connoissoit au dessous de lui que des sujets ou des esclaves.

Dans la République, les vertus, la valeur et les vrais talents conduisent à tout, sans être

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F^o 1009^c, pl. 2, p. 2269.